

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Vol 2 no 62 - Le 15 mai 2020

Choix de vacances : informations importantes

L'été arrive à grands pas et l'heure est aux choix des vacances. Le SPGQ a reçu beaucoup de questions à ce sujet. Voici quelques informations importantes à garder en tête.

Normalement, vous auriez dû choisir vos vacances au plus tard le 31 mars, mais l'échéance a été repoussée en raison de la pandémie. Vous devez fournir vos dates de vacances à votre employeur au plus tard le 20 mai pour un affichage le 1^{er} juin. Votre employeur est en droit de l'exiger.

Le report de jours de vacances à l'année suivante dans un nombre plus élevé que ce qui est prévu dans la convention collective n'est pas autorisé, malgré la situation actuelle. Par contre, si votre employeur n'autorise pas vos vacances, vous devriez pouvoir les reporter.

Voyages

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, votre employeur peut vous demander si vous revenez d'une destination nécessitant un isolement au retour. En temps normal, cette information relève de domaine de la vie privée. Or, en raison des directives actuelles de la santé publique, l'employeur doit, afin de remplir ses obligations en matière de santé et sécurité au travail, s'assurer que les employés qui ont voyagé dans de telles destinations ne se présentent pas sur les lieux du travail avant la fin de la période d'isolement.

Comme les consignes de santé publique peuvent évoluer, vous êtes responsable de vérifier, au moment de votre départ en vacances, si de nouvelles consignes d'isolement ont été émises. Le cas échéant, vous devrez vous y conformer et en informer votre employeur.

À votre retour, votre traitement ne sera pas maintenu si vous devez observer une période d'isolement, ne pouvez pas fournir votre prestation de travail en télétravail et si vous n'avez pas demandé et obtenu un congé conformément à vos conditions de travail pour couvrir la période d'isolement requise.

Consultez la [foire aux questions](#) pour obtenir toute l'information à jour.

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante [Coronavirus \(COVID-19\)](#) pour demeurer informé des plus récents développements. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension!